

Je suis vraiment désolé mais même si la presse n'a pas voulu relayer l'avis que je donnais, je crois que j'ai eu raison à tous les épisodes du feuilleton de la pelouse du stade Marcel Picot.

Premier épisode : il s'agissait de changer la pelouse naturelle pour la transformer en pelouse synthétique. Je disais à l'époque que ça n'était pas souhaitable, les qualités de ces pelouses n'étaient pas démontrées, et on n'était pas sûr à terme que cela soit autorisé dans un championnat où la plupart des clubs étaient restés à la pelouse naturelle. Le stade a été malgré cela doté d'une pelouse synthétique. J'avais aussi expliqué que l'entretien d'une pelouse synthétique est très coûteux et que les économies n'étaient pas démontrées en comparaison du coût d'entretien d'une pelouse naturelle.

Deuxième épisode : depuis l'installation de cette pelouse synthétique, on a remarqué beaucoup plus de blessures dans l'effectif de l'AS Nancy Lorraine. On ne peut pas dire non plus que le club nancéien soit particulièrement performant à domicile, cela pose au moins question.

Troisième épisode : lorsque Jacques Rousselot, Président de l'AS Nancy Lorraine, il y a quelques mois, a dit qu'il était souhaitable de changer cette pelouse pour la remplacer par une pelouse hybride, d'autant plus que la pelouse synthétique arrivait au bout de ses 5 années de garantie, nous avons eu la surprise de lire dans la presse que Monsieur Pensalfini annonçait qu'il n'était pas question que le Grand Nancy participe au financement d'une pelouse hybride. Je m'étais exprimé pour dire que les Conseillers Communautaires auraient aimé que cela soit porté à la discussion, or cela n'a jamais été le cas. Ni en commission, ni en Conseil de Communauté, nous n'avons étudié la possibilité de participation financière de la CUGN à l'installation d'une pelouse hybride. Ce sont les méthodes de Monsieur Pensalfini que je déplore. J'avais dit alors que sur un investissement 2015 de 154,7 M€, il ne me semblait pas scandaleux que la Communauté Urbaine participe pour tout ou partie du 1,3 M€ pour permettre que, grâce à l'AS Nancy Lorraine, le Grand Nancy continue à rayonner. J'y ajoutais que l'AS Nancy Lorraine était redevenu un club formateur avec une des équipes les plus jeunes de Ligue 2. Il est à noter que sur ma demande exprimée de participation de la CUGN, je n'ai obtenu aucune réponse.

Quatrième épisode : on apprend que, suite à un rapport demandé par la Ligue de Football Professionnel et l'UCPF, deux anciens dirigeants du football professionnels, parmi leurs propositions, suggèrent d'interdire les terrains synthétiques. C'est là que toujours Monsieur Pensalfini s'exprime dans la presse pour donner sa décision très personnelle puisqu'il n'a toujours pas organisé la moindre discussion à ce sujet auprès du Conseil de Communauté. On appelle ça de l'autocratie. Il a décidé que la CUGN n'envisageait pas de se pencher sur la question de la pelouse du stade Marcel Picot avant 2018. Etant donné le risque d'interdiction du synthétique, il envisage peut-être de repousser les travaux prévus sur le PC de Sécurité à hauteur de 600.000 euros (le Conseil de Communauté n'est toujours pas au courant de ce projet et encore moins le Maire de la Ville de Tomblaine alors qu'il s'agit de normes de sécurité) mais il ne dit pas précisément pour quel type d'intervention au niveau de la CUGN. Il continue à affirmer la candidature nancéienne pour la Coupe du monde féminine 2019 alors que le Président Rossinot a promis de revenir devant le Conseil de Communauté pour un vote de validation quand on aurait connaissance des conditions financières (ce que l'on attend toujours). Monsieur Pensalfini ne tient pas le même discours que précédemment, il dit

maintenant que la Communauté Urbaine se doit d'investir dans la pelouse car elle est propriétaire. Il ajoute, et c'est nouveau, qu'il faudrait discuter de la répartition de cette somme avec les instances du football, les collectivités et le club. Il envisage de demander une aide à la FFF et à la LFP. Soit il est naïf, soit il se moque de nous. Il affirme sans le démontrer (car il serait bien en difficulté que l'aide de la Communauté Urbaine (1,5 M€) à l'ASNL se situe bien au-dessus de la moyenne des subventions accordées par les agglomérations aux clubs en Ligue 2 et en Ligue 1). Bref, il n'y a qu'une conclusion à tirer : les responsabilités ne sont pas assumées.